



ECRIFORM

CONTRAT DE FORMATION

Se préparer à écrire: posture, tenue de
crayon, mobilité des doigts

Raison sociale de l'organisme de formation : graphopedagogie76.com

Numéro de SIRET : 83182297800035



Entre les soussignés :

1) Organisme de formation : cabinet de graphopédagogie, Laura LEFEBVRE, prestataire de formation
enregistrée sous le numéro 28760581676 auprès de la préfecture de la région Normandie

2) Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Tél. portable :

mél :

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L6353-3 du Code du travail.

Article 1^{er} : objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :
Se préparer à écrire: posture, tenue de crayon, mobilité des doigts.

Article 2 : nature, programme et caractéristiques des actions de formation

- L'action de formation entre dans la catégorie prévue par l'article L6313-1 du Code du travail: perfectionnement des connaissances.
- Elle a pour objectif de former les parents, les enseignants, les parents à l'installation d'une bonne tenue de crayon, posture, position de la main.
- A l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation sera délivrée au stagiaire.
- Sa durée est fixée à une demi-journée.
- Le programme de l'action de formation est téléchargeable sur le site.

Article 3 : niveau de connaissances préalables nécessaires

- Aucun niveau de formation préalable n'est nécessaire.

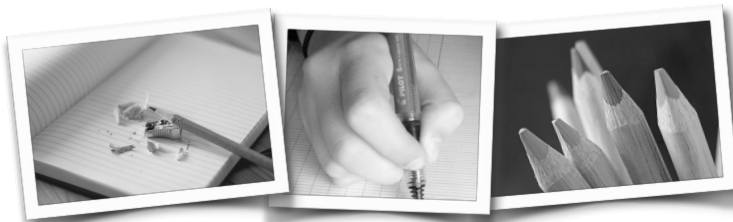
Article 4 : organisation de l'action de formation

- L'action de formation aura lieu en e-learning quand vous le souhaitez. Vous avez accès à la formation pendant 60 jours.

Article 5 : délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le signataire a un délai de sept jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.





Article 6 : dispositions financières

- Le prix de la formation est fixé à 50 euros (prix de lancement).
- La totalité du prix susmentionné selon les modalités suivantes : versement en ligne via la plateforme systeme-io

Article 7 : interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un motif de force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

L'intégralité des sommes versées par le stagiaire seront remboursées par l'organisme de formation.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié selon les modalités financières suivantes :

Le versement reste acquis à l'organisme de formation.

Article 8 : cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Rouen sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à,, le...../...../.....

Pour le stagiaire
(nom et qualité du signataire)

Pour l'organisme de formation
Laura LEFEBVRE

Signature

Signature

Document à renvoyer signé et accompagné du règlement à:
Laura LEFEBVRE
formationsecriform@gmail.com

